

**Délibération**  
**n°2021-100 du 14 septembre 2021**

**OBJET – Gestion et prévention des déchets –  
Approbation du Contrat d’Objectifs  
« Prévention, Tri des déchets et Economie  
Circulaire » - CCB – Région SUD**

*Rapporteur : M. Jean-Marc CHIAPPONI*

*Annexe : Contrat d’objectifs « Prévention, Tri des Déchets et Economie Circulaire »*

Le 14 septembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s’est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 08 septembre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Corinne CHANFRAY est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Annie ASTIER CONVERSEY, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** Mme Emille DESMOULINS à Mme Elise FAURE,  
M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNEOUD,  
M. Elie HAMDANI à M. Thomas SCHWARZ,  
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,  
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,  
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE,  
M. Jean-Pierre MASSON à M. Sébastien FINE.

**Monsieur le 1<sup>er</sup> conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l’examen de la présente,**

**Vu l’arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 du 25 juin 2021** approuvant les statuts de la CCB, notamment en matière de collecte et traitement des déchets ;

**Vu le code de l’environnement**, notamment les articles L.120-1, L.541-1, L.541-15-1 et L.541-50 ;

**Vu la loi n°2015-992 du 17 aout 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu la délibération n°2021-99 du 14 septembre 2021** relative à l’approbation du PLPDMA ;

**Vu l’avis favorable du Bureau exécutif** du 2 septembre 2021 ;

**Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable et Transition Ecologique** du 7 septembre 2021 ;

**Considérant** la volonté de la CCB de poursuivre une politique ambitieuse et performante de réduction des déchets sur son territoire,

**Considérant** les enjeux environnementaux, financiers et sociétaux relatifs à la gestion des déchets et l'importance d'accompagner les citoyens dans leurs changements de pratiques en la matière,

**Considérant** les soutiens financiers possibles des partenaires institutionnels conditionnés à l'approbation d'un PLPDMA,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **Approuve** le Contrat d'Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » joint à la présente,
- **Autorise Monsieur Le Président** ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

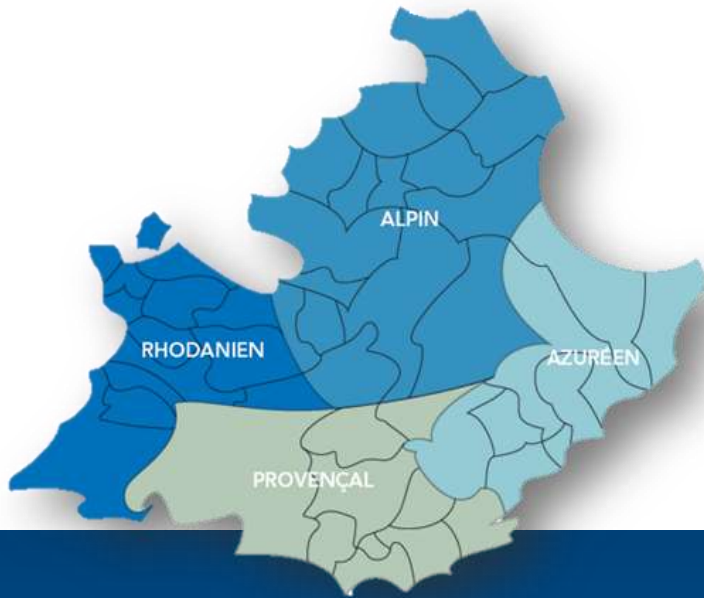
**Arnaud MURGIA**



Date de transmission au contrôle de légalité : **28 SEP. 2021**

Date affichage : **28 SEP. 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



# CONTRAT D'OBJECTIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS



—  
REGION



## AVANT PROPOS

**(Extrait Contrat d'Objectifs Région)**

La transformation d'un modèle économique linéaire (produire – consommer – jeter) à un modèle économique circulaire est au cœur des orientations de la planification régionale de prévention et de gestion des déchets adoptée dans le cadre du SRADDET le **15 octobre 2019**.

La **Loi n°2020-105 du 10 février 2020** relative à la **lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** renforce encore le rôle des Régions dans ce domaine, en leur conférant une compétence nouvelle : la Région assure désormais la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire.

Si les quantités totales de déchets produits en région et le taux de valorisation global sont conformes aux indices nationaux, la planification régionale des déchets en région se distingue de la situation nationale par :

- L'importante quantité de Déchets d'Activités Économiques (dont ceux des administrations) collectées par les services publics ;
- De faibles taux de valorisation matière des Déchets Ménagers et Assimilés (collectés par les services publics) et les Déchets des Activités Économiques (hors construction et non collectés par les services publics).

La planification régionale, adoptée en 2019, fixe des objectifs quantitatifs pour rattraper ces retards et atteindre les ambitions nationales et européennes en matière de prévention, de réemploi et de valorisation. Elle identifie la nécessité de mieux différencier la gestion des déchets des activités économiques de celle des déchets des ménages et souligne **les nombreux besoins d'équipements de valorisation matière**, particulièrement pour les déchets organiques.

Dans cette perspective, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose la mise en œuvre d'une stratégie régionale et de nouveaux dispositifs d'accompagnement en vue d'une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets.

Dans ce cadre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté un nouveau cadre d'intervention, ambitieux, pour soutenir les mesures de prévention, de tri et de gestion des déchets portées par les Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétents en la matière (service public de prévention et de gestion des déchets).

**Il est proposé aux collectivités qui sollicitent un soutien financier régional de signer un Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire » les engageant dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets, objet du présent Contrat.**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>La collectivité en quelques chiffres et données .....</b>	<b>5</b>
○	Présentation .....	5
○	Compétences exercées par la collectivité .....	5
○	Compétence exercée en matière de déchets.....	6
○	Organigramme CCB .....	7
○	Budget de la collectivité et budget de la compétence déchets .....	7
○	Collectivité lauréate de projets .....	9
<b>2</b>	<b>Préambule .....</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Données et objectifs .....</b>	<b>11</b>
<b>4</b>	<b>Le périmètre du projet, sa gouvernance et le portage des actions.....</b>	<b>13</b>
○	Composition de l'instance de gouvernance .....	13
○	Missions de la commission .....	13
○	Actions prioritaires de la commission .....	14
<b>5</b>	<b>Le projet du Briançonnais pour répondre aux attendus du contrat d'objectifs déchets .....</b>	<b>15</b>
●	Axe 1 : Élaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale et visant progressivement l'atteinte des objectifs prioritaires .....	15
5.1.1	Adopter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 d'ici fin 2021 .....	15
5.1.2	Disposer d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application « comptacoût® » (accompagnement proposé par l'ADEME).....	17
5.1.3	Définir une stratégie de collecte et de traitement pour une prise en charge différenciée des déchets des activités économiques assimilés aux déchets des ménages .....	18
5.1.4	Généraliser la redevance spéciale pour les entreprises à l'horizon 2022.....	20
5.1.5	Définir une stratégie pour le déploiement de la tarification incitative pour faire évoluer les comportements des usagers (ménages, entreprises, ...) et mettre en œuvre des territoires d'expérimentation.....	21
5.1.6	Installer des nouveaux dispositifs semi enterrés pour moderniser et harmoniser les points de collecte .....	21
5.1.7	Généraliser le tri à la source les biodéchets alimentaires (ménages et gros producteurs) dès 2024 .....	22
5.1.8	Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat... ..	24
●	Axe 2 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme et leur programmation budgétaire répondant à l'axe 1.....	25
●	Axe 3 : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention régionaux : Compost Plus, Remed Zéro déchets plastiques en Méditerranée, Réseau des Ressourceries, Réseau de lutte contre le Gaspillage alimentaire .....	28
●	Axe 4 : Adhérer à la Charte Zéro déchet plastique régionale .....	28

**AR Prefecture**

005-240500439-20210914-2021\_100-DE

Reçu le 28/09/2021

Publié le 28/09/2021

**29**

**6 Perspectives - Conclusions.....**

**7 ANNEXE.....**

**30**

## 1 La collectivité en quelques chiffres et données

### ○ Présentation

La communauté de communes du Briançonnais (CCB) regroupe **13 communes** pour une population permanente de **20 771 habitants** (source Insee 2020). Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) connaît de **fortes variations de population** lors des saisons touristiques (décembre/février et juin/août). Sa population DGF est de 36 293 habitants et la population peut atteindre, en haute saison, jusqu'à 80 000 habitants.



Le territoire de la CCB s'étend sur une superficie de 843 km<sup>2</sup>, entre 1200 et 1900 m d'altitude. Les communes membres de la CCB sont : **Briançon**, Cervières, La Grave, Le-Monêtier-les-Bains, Montgenèvre, Néevache, Puy-Saint-André, Saint-Chaffrey, La-Salle-Les-Alpes, Val-des-Près, Villar d'Arène, Villar-Saint-Pancrace et Puy-Saint-Pierre depuis 2013.

### ○ Compétences exercées par la collectivité

La CCB exerce les principales missions et compétences permettant la mise en œuvre d'une intercommunalité de projets et de services.



De part la loi LOM adoptée, le 24 décembre 2019, la CCB a décidé de devenir une AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ainsi les statuts ont été modifiés dans ce sens et approuvés par l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002, du 25 juin 2021.

En effet **la compétence mobilité** est un atout pour compétence mobilité est un atout pour le développement du territoire briançonnais, tant en matière d'attractivité économique et touristique qu'en termes d'engagement dans des politiques de développement durable et de transition énergétique.

## ○ Compétence exercée en matière de déchets

Depuis sa création, la CCB dispose de la compétence liée à la **collecte** et au **traitement des déchets ménagers et assimilés**, pilotée par le service de gestion et de valorisation des déchets. Sa mission, qui s'effectue sur l'ensemble du territoire communautaire, est d'**optimiser la gestion des déchets**, tout en **sécurisant les points de collecte** et en maintenant la **qualité** et **l'efficacité** du service public.

Depuis le 5 décembre 2013 le mode d'exploitation du service est mixte, il est assuré en régie et en prestation de service.

La CCB, 2ième EPCI du département des Hautes Alpes producteur des déchets, **participe à une réflexion à l'échelle départementale sur le devenir des exutoires de traitement des déchets**. Aujourd'hui, le site d'enfouissement est exploité par un prestataire privé : Veolia Propreté.

Une étude de faisabilité technique et financière sera lancée prochainement par tous les EPCI du 05 et ceux du nord du 04, pour savoir **qu'elle serait la meilleure manière de maîtriser les coûts du traitement des déchets**, partie majoritaire du prix de la gestion des déchets : reprise en régie, création d'un syndicat...

**Le service de gestion et de valorisation des déchets** assure en régie les prestations suivantes :

- Collecte des **ordures ménagères (OM)** et des **emballages ménagers recyclables (EMR)** en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- Collecte du papier en bacs roulants,
- Collecte du carton auprès des professionnels en bacs et en colonnes aériennes,
- Gestion du haut de quai de transfert,
- Gestion des hauts de quai<sup>1</sup> des déchèteries.

**Le prestataire Alpes Assainissement (Veolia)** assure, en complément, les prestations suivantes :



- Collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés,
- Gestion des bas de quai<sup>2</sup> des déchèteries (rotation des bennes, transport et traitement des déchets déposés),
- Transport vers les sites de traitement,
- Traitement des OM et des EMR.

<sup>1</sup> Le haut de quai comprend les opérations d'accueil, d'orientation et de facturation des usagers.

<sup>2</sup> Le bas de quai comprend les opérations d'évacuation des bennes vers les centres de traitement.

## ○ Organigramme CCB

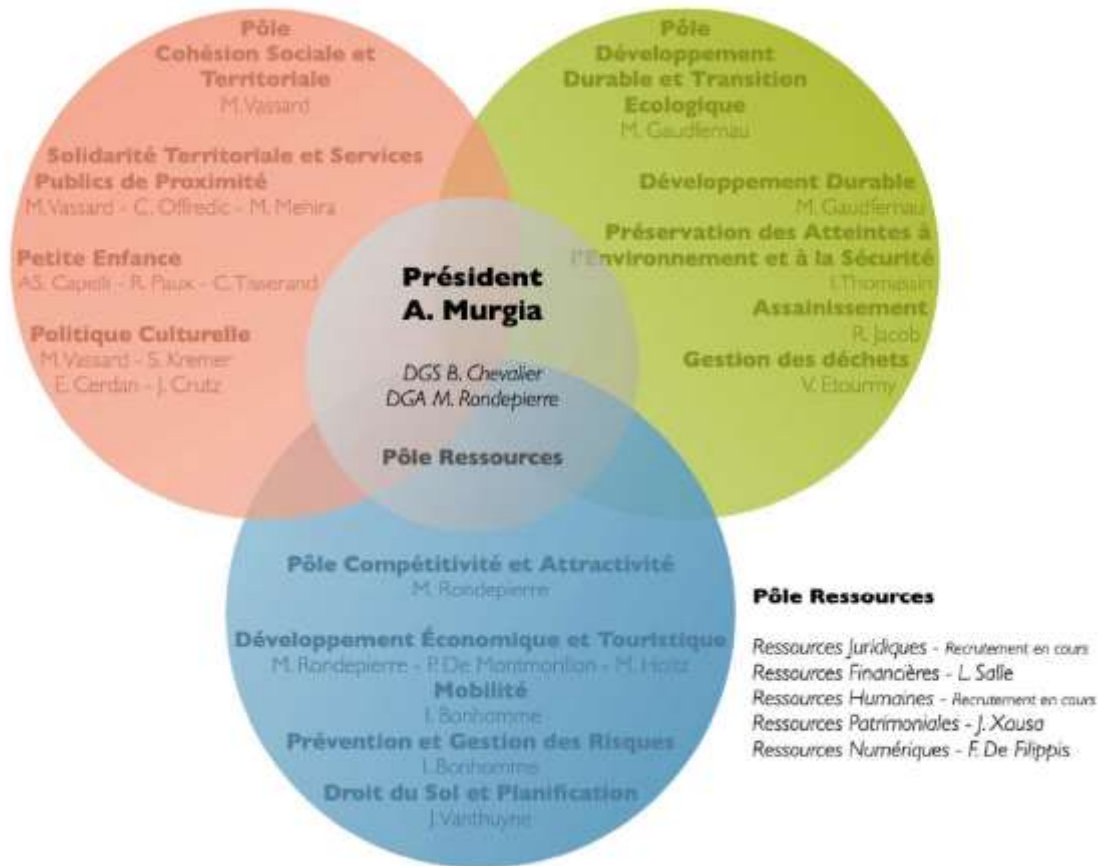


Figure 1 : Organigramme de la CCB (5 mai 2021)

## ○ Budget de la collectivité et budget de la compétence déchets

En moyenne, ce sont **plus d'un million d'euros** qui sont investis chaque année pour le service de gestion et de prévention des déchets.

- **La TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) permet de financer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. En 2019, son taux, stable depuis 2008, était de 10.90%. Le produit des recettes de la TEOM était de **4 804 414,00 €** en 2019.
- **La RS** (Redevance Spéciale) est une contribution financière supportée par les **entreprises** et les **administrations** utilisatrices du service public d'élimination des déchets. Cette redevance sert à financer le service d'élimination des déchets autres que ceux produits par les ménages.

On enregistre une forte diminution sur l'année 2020 liée à la crise du Covid, et au ralentissement net voire la cessation temporaire d'activité d'une part importante des entreprises.

Ces recettes sont complétées par des revenus versés aux collectivités par les **éco-organismes** (soutiens des éco-organismes et recettes de la **vente des matériaux**), au regard de la quantité et de la qualité des matériaux collectés. En 2019, ces recettes représentaient **549 277€** (augmentation de 16% par rapport à 2018).

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013, les **professionnels** qui se rendent en **déchèterie** font l'objet d'une **facturation**.

	TEOM	RS	Facturation professionnels en déchèterie	Vente matériaux, Soutien éco-organismes ...	Autres
2019	4 804 414	330 491	61 792	549 277	175 979
	<b>81,13 %</b>	<b>5,58 %</b>	<b>1,04 %</b>	<b>9,28 %</b>	<b>2,97 %</b>
2020	4 746 796	223 909	53 341	519 168	146 305
	<b>83,43 %</b>	<b>3,94 %</b>	<b>0,94 %</b>	<b>9,12 %</b>	<b>2,57 %</b>
Évolution	<b>-1.2%</b>	<b>-32.2%</b>	<b>-13.7%</b>	<b>-5.5%</b>	<b>-16.9%</b>

Figure 2 : Tableau des recettes

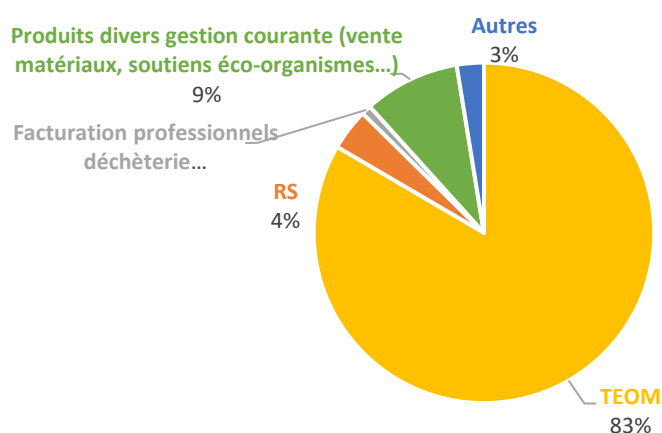


Figure 3 : Répartition des recettes (chiffres année 2020)

○ Collectivité lauréate de projets



- En **2015**, la CCB a été lauréate au label « **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** » porté par l'ADEME ; de nombreuses actions en faveur de la réduction des déchets ont été mises en œuvre sur l'ensemble du territoire communautaire.

- Validé en Conseil communautaire le **20 novembre 2020**, le **PCAET** du Briançonnais (**Plan Climat Air Énergie Territorial**) établit un programme d'actions concrètes pour **2020-2026**. Ce programme mobilise et implique tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) du territoire.

- La CCB adhère à la **charte Zéro Déchet Plastique** régionale, depuis **mars 2021**.

- La Haute Vallée de la Durance, constituée des Communautés de Communes de Serre-Ponçon et du Briançonnais, est inscrite dans la démarche **Territoires d'Industrie** pour la période **2019-2022**. L'objectif ? En faire un territoire de reconquête industrielle, au cœur d'une montagne préservée, innovante et créative, en s'appuyant notamment sur la mise en place de nouveaux modèles d'économie circulaire.

- Le **PETR** (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), qui réunit le Briançonnais, les Écrins, le Guillestrois et le Queyras, s'est engagé le **25 avril 2019** dans un **Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES)**, offrant un lien direct entre porteurs de projets et services de l'état. Parmi les orientations de ce contrat, on retiendra ici les travaux menés sur l'**Autonomie alimentaire** et la **Gestion des Déchets**.

- Partenariat avec **Geotrek** (depuis mai 2019). L'application pour randonner dans le Briançonnais est en marche depuis le 16 juillet 2021. Le lien entre cette application et la prévention des déchets est la diminution d'impression papier pour les flyers/dépliants de randonnées.

Afin de conforter et de pérenniser ses actions, la CCB a la volonté de s'inscrire dans les dispositifs contractuels proposés par la Région, dans le cadre de l'approbation du **SRADDET** et de son **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets**.

## 2 Préambule

---

L'objectif de la Communauté de Communes du Briançonnais à travers son programme de prévention des déchets et de l'économie circulaire est de **faire connaître à la population les enjeux et les problématiques de gestion des déchets**, afin qu'elle soit **actrice** dans le processus de **réduction** et de **prévention**.

La finalité des actions engagées et projets présentés dans ce contrat est la réduction des déchets, la préservation des ressources naturelles, la diminution des émissions de CO2, la prise de conscience collective et réelle de l'urgence d'aborder la gestion des déchets comme le sujet de demain.

Ce contrat vise à :

- Coordonner les parties prenantes, en associant les partenaires structurants de la CCB aux questions essentielles de l'économie circulaire, en intégrant ces questions aux grands projets du territoire.
- Accorder une place d'importance aux enjeux environnementaux dans chaque innovation territoriale, afin que ces problématiques majeures soient posées dès les prémices des projets, et considérées tout au long de leur développement.
- Inviter les habitants à être acteurs de la vie de la communauté de communes, en encourageant les initiatives citoyennes, en restant à l'écoute des différentes attentes.

### 3 Données et objectifs

#### Synthèse des tonnages déchets ménagers et assimilés 2015-2020

Déchets	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evol 2019/2020	Evol 2015/2020
Ordures ménagères	8 357	8 153	8 007	8 087	7 463	7 028	- 5,8 %	- 15,9 %
Emballages ménagers recyclables	458	478	500	513	640	718	+ 12,2 %	+ 57,2 %
Verre	1 013	1 040	1 158	1 180	1 267	1 335	+5,4 %	+ 31,8 %
Papier	444	474	433	440	425	379	- 10,8 %	- 14,6 %
Carton (collecte)	384	439	459	475	523	494	- 5,5 %	+ 28,6 %
<b>Total OMA</b>	<b>10 656</b>	<b>10 584</b>	<b>10 557</b>	<b>10 695</b>	<b>10 318</b>	<b>9 954</b>	<b>- 3,5 %</b>	<b>- 6,6 %</b>
Déchèteries	6 505	6 923	6 658	7 853	6 666	6 344	- 4,8 %	- 2,5 %
Textiles	113	120	122	135	128	88	- 31,3 %	+ 22,1 %
Encombrants (en porte-à-porte)	15	10	9	18	29	9	- 70 %	- 40 %
<b>Total DO</b>	<b>6 633</b>	<b>7 053</b>	<b>6 789</b>	<b>8 006</b>	<b>6 823</b>	<b>6 441</b>	<b>- 5,6 %</b>	<b>- 2,9 %</b>
<b>Total DMA</b>	<b>17 289</b>	<b>17 637</b>	<b>17 346</b>	<b>18 701</b>	<b>17 141</b>	<b>16 395</b>	<b>- 4,4 %</b>	<b>- 5,2 %</b>

Figure 4 : Synthèse des tonnages DMA 2015-2020

#### Focus tourisme :

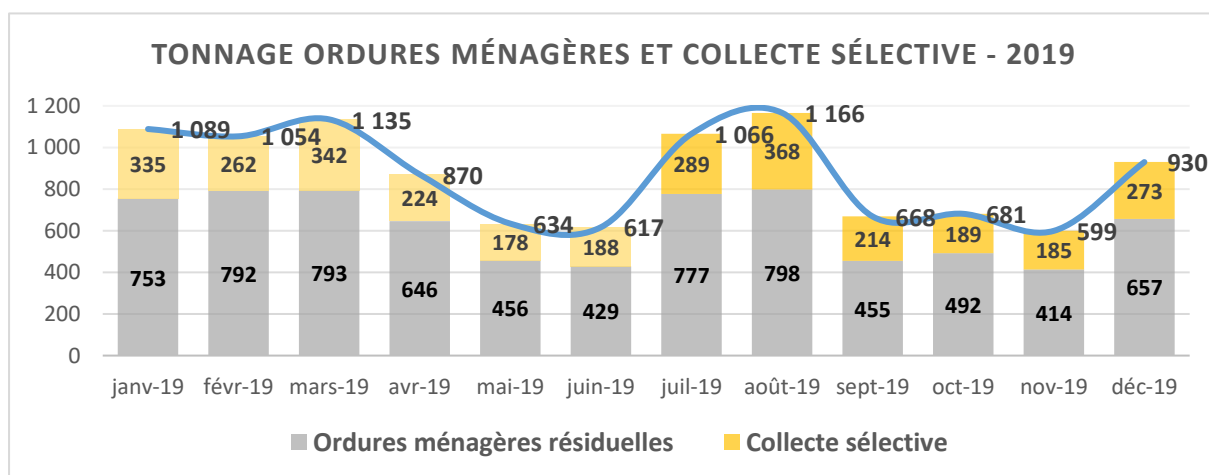


Figure 5 : Tonnages Ordures Ménagères et Collecte Sélective par mois – 2019

**Objectif** : réduire significativement les tonnages sur les périodes de forte affluence, en travaillant avec les gros producteurs et sensibilisant les populations touristiques.

**OBJECTIFS GENERAUX :**

- **Globaux :**
  - o Diminuer de 10% les DMA (hors inertes) en 2025 par rapport à 2015,
  - o Valoriser 65% des DMA non inertes en 2025, 55 % en 2020,
  - o En 2035, 10% des DMA vont en stockage (loi AGECE).
  
- **Intermédiaires (jalons sur les années) :**

Les tonnages de la CCB ont déjà fortement diminué depuis 2015 : plus de 6% sur les Ordures Ménagères.

Aujourd'hui les tonnages stagnent légèrement, malgré les actions déployées sur la réduction des déchets (réemploi, compostage, valorisation...)

Ce contrat couplé au PLPDMA va permettre de donner un nouvel élan à la collectivité afin qu'elle puisse adapter ses actions en les ciblant davantage.

La crise sanitaire liée au COVID 19 a également modifié certains comportements individuels, avec un retour sur les objets et matériaux à usage unique et individuel.

Face à ce constat, les objectifs quantitatifs (autres que ceux imposés par la planification régionale) seront déterminés avec précision en 2022 après quelques mois de recul sur la mise en œuvre de ce contrat.

## 4 Le périmètre du projet, sa gouvernance et le portage des actions

La CCB est administrée par un Conseil Communautaire, composé d'élus communautaires issus des communes adhérentes, qui règle par délibération les affaires liées à l'exercice de ses compétences. Tout projet porté par la collectivité est étudié préalablement par les services, puis présenté aux élus concernés par la thématique du projet étudié.

En fonction de l'ampleur du projet, une validation en bureau des vice-présidents et **en commission spécifique Développement Durable et Transition Ecologique (composée de 18 élus titulaires et 18 élus suppléants) est nécessaire avant la présentation en Conseil Communautaire.**

La politique de gestion des déchets et d'économie circulaire s'appuie sur une mobilisation des acteurs du territoire : habitants, administrations, entreprises sont autant de producteurs de déchets dont la participation est nécessaire à la réussite du projet et l'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation.

Dans ce contexte, un groupe de travail spécifique, espace de coordination et de concertation, est créé par la collectivité.

### ○ Composition de l'instance de gouvernance

#### **Idem commission consultative du PLPDMA.**

La composition exacte de cette CCES sera communiquée ultérieurement. A titre indicatif, elle associera :

- Élus référents,
- Animateur et membres de l'équipe projet,
- Partenaires institutionnels (ADEME, conseil régional, conseil départemental, collectivités, chambres consulaires et territoriales...),
- Acteurs de la prévention et de la gestion des déchets (entreprises, secteur de l'économie sociale et solidaire, opérateurs en charge de la gestion des déchets...),
- Membres de la société civile (associations, clubs sportifs, ...).

Elle sera composée d'une vingtaine de personnes et se réunira à minima 2 fois par an.

Les membres de cette commission seront désignés lors de l'adoption du contrat et du PLPDMA, soit au conseil communautaire de septembre 2021.

### ○ Missions de la commission

Cette commission aura en charge :

- La **mobilisation** de chaque type d'acteurs dans la compétence et participant au projet territorial de réduction et de valorisation des déchets, y compris dans le réemploi de matières premières recyclées (cf. obligations en termes de marchés publics) ;
- La participation à des actions mutualisées
- Le **suivi** des **résultats du territoire** en termes de performances sur les enjeux prévention, valorisation, création de « plus-values territoriales » (emplois, savoir-faire, création d'activités, sécurisation d'approvisionnement des entreprises en matières premières, évolution des comportements/civilités, etc.).

L'objectif est de créer une **émulsion**, une **dynamique**, une **transversalité** autour de la **prévention des déchets**. Ce groupe de travail devra définir collectivement des **indicateurs** qualitatifs et quantitatifs pour attester du travail effectué et de son efficacité.

### ○ **Actions prioritaires de la commission**

De façon prioritaire, en matière de prévention, et comme convenu dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, la commission visera la mise en œuvre des actions suivantes :

- **La gestion** (captation puis réduction) **des biodéchets, et le gaspillage alimentaire ;**
- **La réduction de l'usage des plastiques à usage unique. La Communauté de communes va signer la Charte Zéro déchet plastique** et va travailler avec les communes et le monde associatif et culturel du territoire pour limiter la dispersion des plastiques dans les milieux ;
- **Le réemploi** par la mise en œuvre des mesures de la loi AGEC sur l'achat public ;
- **L'exemplarité** des administrations et évènements (sportifs, culturels...) sur la question des déchets produits.

## 5 Le projet du Briançonnais pour répondre aux attendus du contrat d'objectifs déchets

- **Axe 1 : Élaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale et visant progressivement l'atteinte des objectifs prioritaires**

### 5.1.1 Adopter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 d'ici fin 2021

La rédaction du PLPDMA de la CCB est en cours, une stagiaire a été recrutée pour piloter son élaboration. Il sera adopté lors du Conseil Communautaire du 14/09/2021.

La première réunion en présence des élus s'est tenue le 27/05/2021, et a permis de déterminer les priorités d'action. La commission consultative sera constituée courant juillet 2021.

Afin de mener à bien la réalisation de cet outil structurant pour le territoire, la CCB entend :

**Action 1 : Réaliser une caractérisation et une évaluation des déchets produits sur le territoire, permettant une priorisation des sous actions à mener en termes de tonnages**

#### Contexte :

Une **caractérisation des OM par commune et sans ouverture des sacs a été réalisée en mars 2021**. Les résultats ont permis d'établir une estimation globale de la composition des indésirables, et constituent un point de référence pour les caractérisations à venir.

	EMR / CARTONS	VERRE	ENCOMBRANTS
Part sur tot. indésirables	41.11%	11.86%	47.04%
Part sur tot. caractérisé	6.02%	1.74%	14.64%

Figure 6 : Moyenne résultats caractérisation OMR CCB en poids sans ouverture des sacs

**20,5 tonnes caractérisées - mars 2021**

Dans le cadre du diagnostic du PLPDMA, une évaluation des arrivants en benne d'encombrants en déchèterie a été planifiée, afin de quantifier la part de déchets valorisables / identifier les améliorations à envisager.

Une caractérisation complète, suivant les normes en vigueur et les préconisations du guide CARADEME, avait été réalisée en 2016 par le SMITOMGA. (ANNEXE : *extrait rapport caractérisation SMITOMGA –territoire voisin et comparable*).

Ces résultats viennent appuyer la stratégie de **mise à disposition de caissons dédiés au réemploi (point développé plus loin)** sur les déchèteries, permettant un captage de ces objets qui, par manque de temps ou d'information, ne trouvent pas toujours le chemin des Ressourceries. Les autres déchets pourront faire l'objet de campagnes de sensibilisation ciblées.

#### Objectif :

- **Quantifier** les déchets évitables, les déchets valorisables
- **Évaluer** la part de déchets d'activités économiques (DAE) ;  
*Celle-ci va être amenée à évoluer avec la mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels (point développé plus loin). Une évaluation régulière de ce chiffre constituera un indicateur des performances et résultats de ce dispositif.*
- Avoir une **trace** de l'évolution de la composition des déchets « ultimes », **communiquer** sur les résultats et les progrès à faire
- **Situer la CCB par rapport aux résultats nationaux**

#### Comment :

**Réalisation de caractérisations en interne** (ordures ménagères et encombrants en déchèterie).

Pour les OM : 2 fois par an (courant mars et octobre) selon les disponibilités des agents, sans ouverture des sacs. Dans la mesure du possible, profiter des interventions réalisées par des prestataires extérieurs (par exemple, caractérisation de CITEO en juillet).

Déchèterie : Estimation avant mise en benne (1 journée passée sur déchèterie + enquête sur provenance et type de déchets déposés), idéalement au moins 2 fois par an également, afin d'assurer un suivi régulier, et d'identifier les gisements problématiques, puis l'efficacité des moyens mis en œuvre.

*Proposition : mise en place d'un nouveau document de suivi pour les agents, permettant une vision globale des gisements les plus importants et des dépôts notables.*

Une caractérisation des bennes d'encombrants conforme aux recommandations de l'ADEME pourra être programmée (selon subventions) pour comparaison avec les autres territoires.

#### Quand :

**Réalisation 2021**, puis annuellement sur toute la durée du Contrat d'Objectifs

**Action 2 : Réaliser une enquête consultative auprès de la population (année + touristique) de la CCB sur la gestion des déchets sur le territoire, afin d'affiner les priorités d'action**

#### Objectif :

- **Échanger**, connaître les retours et **attentes** des citoyens afin de les intégrer, dans la mesure du possible, au plan de prévention
- **Optimiser** les moyens de communication et sensibilisation

#### Comment :

[Stagiaire] Réalisation de sondages sur les marchés des communes de la CCB. Diffusion d'un questionnaire via le site web et les différents réseaux sociaux de la collectivité. Le questionnaire est consultable en **annexe**. Les résultats et questions pourront être partagés avec des instances type PETR.

**Quand :**

Réalisation juillet-septembre 2021

**Action 3 : Recruter un.e chargé.e de mission Prévention des Déchets et Économie Circulaire (3 ans)**

**Contexte :**

La CCB travaille actuellement sur l'élaboration de son PLPDMA ; celui-ci sera voté en septembre, et nécessitera un recrutement pour en assurer le suivi.

Ce poste (profil bac +3 ou 5 dans le milieu de l'environnement / gestion des déchets) participera activement à la réduction de la production de déchets sur le territoire, notamment en travaillant et développant de nouvelles actions avec les partenaires locaux.

**Objectifs :**

- Mettre en œuvre une politique stratégique de réduction des déchets
- Animer et participer aux actions du PLPDMA
- Mobiliser et fédérer les différents acteurs autour de la thématique de la prévention des déchets et de l'économie circulaire
- Initier de nouvelles actions opérationnelles et concrètes à destination de la population permanente et touristique
- Poursuivre les enquêtes et diagnostics pour cibler les messages auprès de la population
- Accompagner les professionnels du territoire dans leur démarche environnementale

**Comment :**

Recrutement

**Quand :**

Septembre 2021

5.1.2 Disposer d'une connaissance parfaite des coûts en 2022 via l'application « comptacoût® » (accompagnement proposé par l'ADEME)

**Action 4 : Reprendre la méthode Comptacoût pour 2022**

**Contexte :**

Une matrice des coûts a été réalisée et validée en **2016** dans le cadre du TZDZG (cf. annexe).

**Objectifs :**

- Mise à jour des connaissances

**Comment :**

Formations

**Quand :**

Réalisation 2021

### 5.1.3 Définir une stratégie de collecte et de traitement pour une prise en charge différenciée des déchets des activités économiques assimilés aux déchets des ménages

#### **Action 5 : Création d'une plateforme de tri et d'une déchèterie pour les professionnels**

**Contexte et description du projet :**

Le PRPGD a affiché comme objectif une réduction de 10% des déchets non dangereux en 2025 par rapport à 2015. Cette finalité s'appuie sur plusieurs axes prioritaires, notamment au niveau des déchets issus du bâtiment et des travaux publics avec :

- Le captage de l'intégralité des flux des déchets issus du BTP d'ici 2025
- La promotion du réemploi des déchets du BTP inertes et non inertes
- La création d'un maillage d'unité de gestion de proximité à destination des professionnels

L'objectif est de créer une **plateforme de tri** des déchets issus majoritairement du **BTP** pour les entreprises effectuant la collecte des déchets sur les différents chantiers du territoire du Grand Briannonnais. Cet équipement de proximité permettra **d'améliorer le tri, la revalorisation et le réemploi des déchets déposés**. Les impacts liés au **trafic routier** seront également réduits.

La structure évoluera avec l'ouverture d'une **déchèterie professionnelle** afin d'offrir le même service aux **artisans** et **associations**. Une zone sera réservée au **réemploi** des matériaux déposés.

A titre informatif, en **2019**, les apports professionnels en déchèterie représentaient **12% des tonnages annuels**. *EXTRAIT CTES EN ANNEXE.*

**Objectifs :**

**Améliorer le tri afin de revaloriser au maximum de DI.**

- 3000T de DIB (*Déchets Industriels Banals*) /an et 1500T de gravats/ an.
- Réduire dans le temps les tonnages de refus de tri issus des DI entrants.

Les 3 premières années, une réduction de 100T de DI par la **revalorisation** et les années suivantes par une **diminution** de **200T/an**. A terme, environ **5 000 tonnes** de déchets transiteront par cette plateforme. Ceci permettra de **désengorger les déchetteries** du territoire des déchets déposés par les professionnels et ainsi **améliorer l'accueil des usagers privés**.

**Comment :**

Étude et réalisation des travaux.

Maître d'ouvrage : **Société Alp'Services - Allamano**

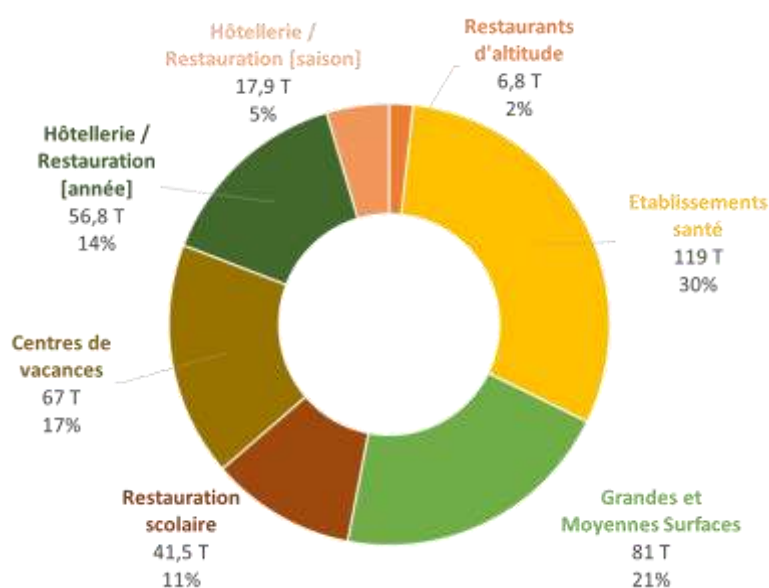
**Quand :**

**Réalisation prévue 2021**

### Action 6 : Travailler avec les gros producteurs

**Contexte :**

**[Biodéchets]** Une étude interne dans le cadre du projet de plateforme de co-compostage mutualisée de 2017 évalue un gisement professionnel des gros producteurs à **390 T annuelles** réparties comme suit (prenant en compte les producteurs non SPGD).



**Objectifs :**

- Réduire de 10% la fraction organique des tonnages de déchets non valorisés (30% des tonnages OM sont des déchets putrescibles).
- Inciter les établissements à poursuivre le développement du tri sélectif et la promotion des gestes exemplaires.

**Comment :**

Accompagner les gros producteurs de déchets (hébergement, restauration...), en proposant des composteurs, fiches pratiques d'actions à mettre en place, caissettes de tri, kits de communication, sensibilisations du personnel.

**Quand :**

En cours, à poursuivre sur toute la durée du Contrat.

5.1.4 Généraliser la redevance spéciale pour les entreprises à l'horizon 2022**Évolution et révisions :**

La communauté de communes du Briançonnais a instauré la redevance spéciale par délibération du conseil communautaire du **20 juillet 2010**, avec une entrée en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2011**.

Ce règlement a été actualisé à 2 reprises par délibération en **juillet et décembre 2016** (création de trois catégories de producteurs en fonction de leurs productions hebdomadaires de déchets, facturation au volume des déchets produits par les professionnels)

Compte tenu des évolutions en termes de **fiscalité** et de **financement** du service de gestion et de valorisation des déchets, le règlement de RS a été à nouveau modifié en **octobre 2019**. Y a été intégrée l'instauration de la RS pour les **collectivités territoriales et leurs établissements publics, ainsi que pour les administrations publiques**.

Des seuils maximums de déchets pouvant être pris en charge chaque semaine par le service public pour les producteurs qui ne sont pas des ménages, et un critère **incitatif** pour les professionnels assujettis au « forfait », ont également été instaurés.

**Données :**

2011	2012	2013	2014	2015
236 395€	202 782€	135 340€	647 103€	500 196€

2016	2017	2018	2019	2020
405 492€	295 835€	342 209€	330 491€	223 909€

Diminution d'environ 3.4% entre 2018 et 2019, dû à la stabilisation du projet d'extension de la RS, qui s'est notamment traduit par des **exonérations** accordées aux entreprises.

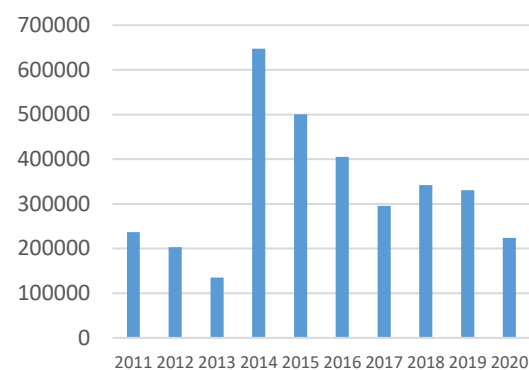


Figure 9 : Évolution des recettes liées à la redevance spéciale depuis sa mise en œuvre (2011)

Zoom sur l'année 2020

La France a connu une crise sanitaire à l'échelle nationale sans précédent la plaçant dans un état d'urgence sanitaire du 23 mars au 10 juillet 2020. Durant cette période, l'économie a tourné au ralenti avec notamment une période de confinement total du 17 mars au 11 mai 2020. De nombreuses entreprises et commerçants ont vu leurs activités fortement diminuer voire s'arrêter, avec la fermeture des stations de ski, des restaurants/hôtels/centres de tourisme, des magasins de textiles, de décoration d'intérieur...

Ainsi, la collectivité a décidé de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles en faveur des acteurs économiques locaux afin de les aider à supporter les conséquences financières et organisationnelles liées à cette crise sanitaire.

Types de professionnel	Micro producteur	Petit producteur (professionnels et administrations)	Gros producteur activités hospitalières	Gros producteur autres catégories	Collectivités territoriales et établissements publics
Mesures exceptionnelles	Non redevable – pas de changement	Dégrèvement de 50% sur le forfait annuel de redevance spéciale de 100 € soit 50 €	Pas de dégrèvement Le montant facturé de 2020 sera identique à celui de 2019	Dégrèvement de 50% sur le montant de la RS 2020	Dégrèvement de 50% sur le montant estimé à partir des éléments recueillis en 2019/2020 et sur leur part forfaitaire

### 5.1.5 Définir une stratégie pour le déploiement de la tarification incitative pour faire évoluer les comportements des usagers (ménages, entreprises, ...) et mettre en œuvre des territoires d'expérimentation

#### Contexte :

Une tarification incitative est en cours d'expérimentation à la CCGQ (Guillestrois et Queyras).

La collectivité étant en de nombreux points comparable à la CCB, la CCB étudiera les retours de la CCGQ sur le déploiement de la TI, et définira une stratégie en fonction des conclusions tirées de ce projet.

#### Mesures à prendre :

La mise en place de la Tarification Incitative n'est, à ce jour, pas une priorité pour les élus de la CCB. Une **étude de faisabilité et d'opportunités**, mutualisée avec les territoires voisins, pourra cependant être réalisée pour **2023**.

### 5.1.6 Installer des nouveaux dispositifs semi enterrés pour moderniser et harmoniser les points de collecte

#### Contexte :

Depuis plusieurs années, la CCB modernise son parc de pré collecte avec comme objectif la suppression des bacs roulants et l'installation de dispositifs grutables (dispositifs enterrés, semi enterrés ou aériens) :

- Meilleure offre pour les usagers pour favoriser le geste de tri,
- Meilleure intégration paysagère,
- Amélioration des conditions de travail pour les agents de collecte,
- Sécurisation des circuits de collecte pour les agents et les usagers,
- Optimisation des coûts du service avec un déploiement optimisé des points de collecte.

#### Mesures à prendre :

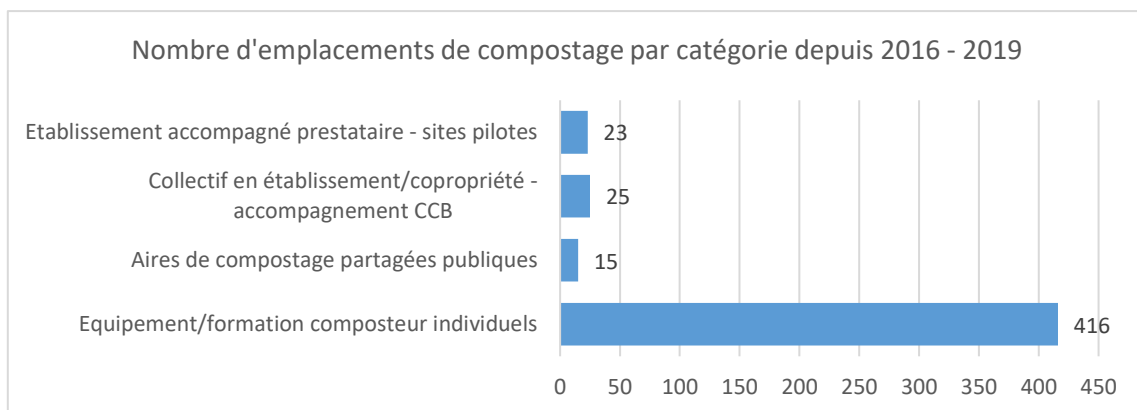
Poursuite de l'installation des dispositifs en fonction des développement urbains, des projets de construction privés et publics

### 5.1.7 Généraliser le tri à la source les biodéchets alimentaires (ménages et producteurs) dès 2024

Depuis 2015, la CCB a repris en charge le développement du **compostage** sous toutes ses formes : en établissement/copropriété au travers d'accompagnement complet des structures, individuel par la vente de composteurs et la formation de leurs acquéreurs.

#### **Action 6 : Poursuivre le développement du compostage partagé**

##### **Contexte :**



Les aires de compostage partagées sur l'espace public ont été installées principalement au niveau de la ville centre de Briançon, et ont connu un véritable succès, qui conforte la CCB dans sa démarche de développement de la gestion de proximité.

##### **Objectifs :**

- Installer de nouveaux sites de compostage partagé (points de quartier sur Point d'Apport Volontaire) : **20 sites/an budgétisés**, répartis sur les 13 communes de la CCB en fonction des volontés politiques et opportunités habitants.
- Développer la mécanisation des approvisionnements / vidanges des sites de compostage, numériser le suivi des sites.
- Poursuivre la distribution de composteurs aux particuliers et les formations compost (**665 composteurs vendus depuis 2016**).
- **Tonnage détourné composteurs quartier : 160 T fin 2023.**

##### **Comment :**

Ces sites sont mis en place en accord avec les communes. Pour des raisons pratiques, les sites sont placés à **proximité des points de collecte**, ce qui permet :

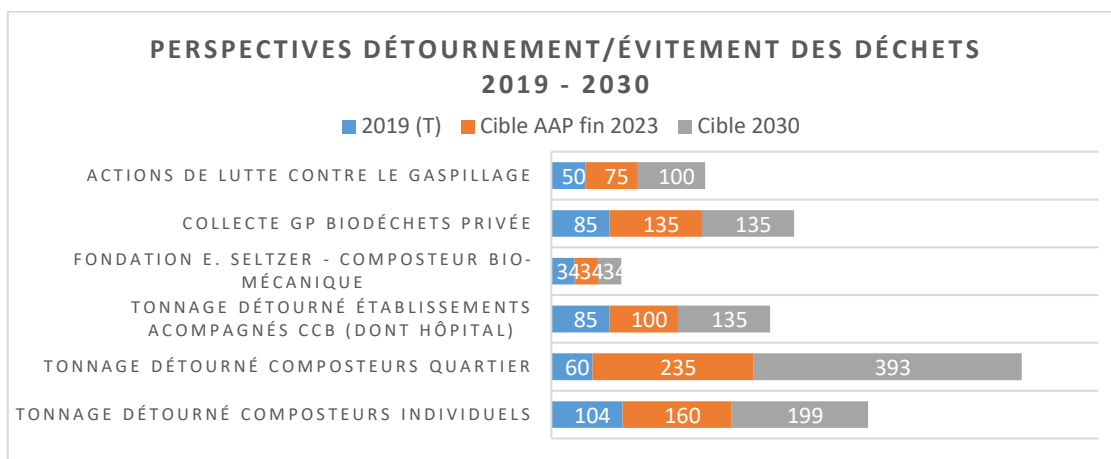
- aux usagers de n'effectuer qu'un trajet pour l'ensemble de leurs déchets, y compris les déchets putrescibles,
- aux chauffeurs de vérifier la qualité et la propreté des bacs de compost lors de leurs tournées.

##### **Quand :**

**Réalisation 2021-2024**

## STRATEGIE : CARACTERE INNOVANT

**Industrialisation** du suivi des sites de compostage collectif, compte tenu de la multiplication des aires de compostage, via un véhicule de collecte permettant de **limiter la manutention des agents**, notamment lors de l'approvisionnement en matière sèche. L'objectif, à terme, serait la mécanisation des évacuations de contenu des bacs de maturation et apports en matières carbonées, la simplification des étapes de brassage et vidange...



### Action 7 : Réaliser une étude d'opportunité concernant la mise en place d'une collecte séparée

#### Objectifs :

- Mise en place d'une zone de collecte correspondant à 40% de la population DGF de la CCB (2023)

#### Comment :

Réalisation de l'étude par un bureau d'études (CDC et consultation 2021)

#### Quand :

Réalisation étude 2022

### Action 8 : Développer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion de proximité des déchets verts

#### Objectifs :

- Réduire les tonnages et coûts liés au gaspillage alimentaire
- Proposer une alternative pour les déchets verts (usagers non véhiculés, etc.)

#### Comment :

Campagnes de communication autour du gaspillage alimentaire, développement de partenariats type TooGoodToGo, réduction des prix des articles dont la date de péremption est proche, dons à des associations, tables de glanage à la fin des marchés

Collecte de déchets verts (à charge des usagers), mise à disposition d'un broyeur pour les communes, encouragement des alternatives type paillage.

**Quand :**

En cours, et sur toute la durée du Contrat

### 5.1.8 Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triés et atteindre les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat

L'**extension des consignes de tri** a démarré en février 2019, ce qui a permis d'augmenter considérablement les tonnages d'emballages recyclables. (+ 25% entre 2018 et 2019). En 2020, les tonnages collectés étaient de 718 T (34.6 kg/hab./an *pop INSEE* ; 19.78 kg/hab./an *pop DGF*).

Ces chiffres se rapprochent voire **dépassent les objectifs fixés** (33.79 kg/hab./an *pop INSEE* ; 20.21 kg/hab./an *pop DGF*), mais sont à manipuler avec précaution (la population INSEE ayant baissé entre 2015 et 2020). En raisonnant à partir des tonnages, l'objectif de +55% par rapport à 2015 (710 T) a déjà été atteint.

Ces résultats encourageants sont à mettre en corrélation avec la **pose de nouveaux DSE**, action directement inscrite dans une politique durable et menée depuis de nombreuses années : **améliorer les points de collecte**, afin d'en faire des lieux fréquentés par les usagers et non décriés. La position de ces derniers se veut facile d'accès pour les agents et camions de collecte, ainsi que pour les usagers.

Le tableau suivant, actualisé en 2020, recense les poses de DSE et remplacements progressifs des bacs roulants. L'objectif ? Préserver la santé des agents de collecte, en réduisant la manutention, et faciliter le tri, en représentant chaque flux sur les PAV.

COMMUNES	DSE OM	DSE EMR	DSE PAPIER	DSE VERRE	Colonne Cartons	Bacs Roulants OM et EMR
Briançon	80	74	60	64	14	230
Cervièrès	6	4	4	4	0	0
La Grave	17	11	11	11	6	0
La Salle les Alpes	49	38	27	32	3	0
Monétier les bains	40	37	30	36	7	0
Montgenèvre	45	31	24	32	5	0
Névache	10	7	7	6	6	0
Saint Chaffrey	37	31	29	31	2	0
Val des Près	9	9	8	8	2	0
Villar d'Arène	10	7	7	7	2	0
Villard St Pancrace	8	6	10	7	1	45

- **Axe 2 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme et leur programmation budgétaire répondant à l'axe 1.**

### Action 9 : Installer des caissons du réemploi sur les déchèteries

#### Contexte :

Le territoire de la CCB est déjà inscrit dans une **stratégie de réemploi** affirmée, avec le rôle fondamental joué par la **Ressorcierie « La Miraille »**, qui collecte ponctuellement les encombrants (2 fois/an, chiffres disponibles en ANNEXE) et peut se déplacer chez l'habitant pour récupérer certains objets en bon état, susceptibles d'être revendus.

		tonnage collecté (T)	taux de réemploi
2017	Printemps	5,8	12,24%
	Automne	2,8	42,60%
2018	P	8,6	11,01%
	A	9,0	6,34%
2019	P	19,0	31,55%
	A	9,6	13,50%
2020	P	<i>confinement</i>	
	A	9,3	39,27%

En parallèle de cette action de collecte d'encombrants, l'activité de La Ressourcierie permet de traiter annuellement presque 200 tonnes d'objets, sur le territoire de la CCB, encore valorisables et donc de les détourner des encombrants et des ordures ménagères.

Cette initiative (installer des caissons de réemploi) résulte d'une demande des usagers, couplée à une obligation légale de proposer des zones dédiées au réemploi sur les déchèteries.

#### Objectifs :

- Favoriser la possibilité de donner une seconde vie aux objets, détourner les tonnages évitables
- Contribuer à l'évolution des mentalités, en accompagnant les usagers dans une démarche visant à envisager la benne à encombrants comme dernier recours, en proposant des solutions pratiques, adaptées et accessibles
- Deux déchèteries équipées dans un premier temps : Clôt-Jouffrey et Fontchristianne

#### Comment :

Étude d'opportunité et pose des caissons (30 000€)

#### Quand :

Caissons de réemploi en service sur la déchèterie de Fontchristianne dès septembre 2021.

### Action 10 : Permis de construire

#### *Contexte :*

Actuellement le service déchet émet un avis sur les demandes de PC en termes de moyens de précollecte au même titre que l'assainissement. Néanmoins, il n'existe pas procédure définie avec des seuils d'habitation et de litrages de contenant. Souvent la pose de dispositifs semi enterrés est le fruit d'un compromis entre la collectivité et le promoteur concerné.

#### *Objectifs :*

L'objectif serait d'uniformiser les pratiques en lien avec les PLU des communes.

### Action 11 : Projet de plateforme de co-compostage

#### *Contexte :*

Projet mené dans le cadre du CTES, piloté par les 4 EPCI du nord du département.

Actuellement, les flux de déchets font des centaines de kilomètres pour être traités (les déchets verts vont jusqu'à Manosque, les boues de la CCB sont traitées dans le Nord Isère et les biodéchets jetés aux ordures ménagères sont enfouis à Ventavon). Le succès rencontré par les composteurs collectifs de proximité et le projet de collecte séparée des biodéchets vont également dans le sens de cette plateforme.

#### *Objectifs :*

Proposer une solution **locale** pour le traitement des boues des stations d'épuration, des déchets verts et des biodéchets des territoires du PETR.

Exutoires : Compost normé (NF 44-051) à destination des usagers ; Compost normé (NF 44-095) pour les domaines skiables et les services techniques des collectivités.

#### *Comment :*

Étude de faisabilité ; Lancement marché ; Travaux

#### *Quand :*

Mise en service initialement prévue en 2023. Retard sur planning prévisionnel dû aux difficultés liées au Covid en 2020-2021.

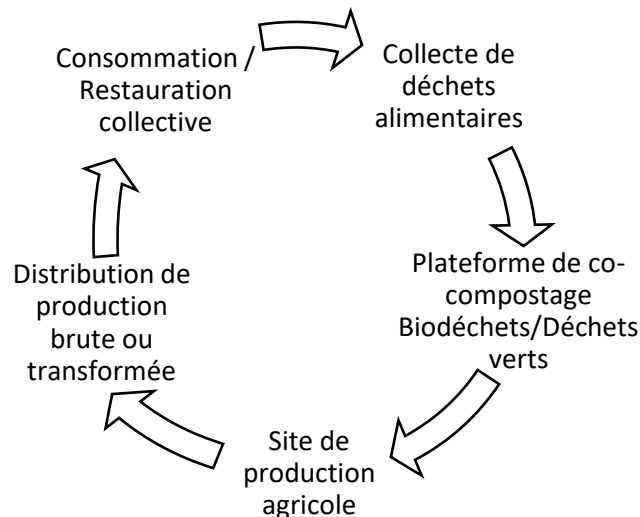
### Action 12 : Projet Boucle alimentaire

#### *Contexte :*

En 2019, le Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux (PETR) du Grand Briançonnais a conduit une étude d'opportunité sur la mise en place d'une boucle alimentaire locale, qui associerait la collecte des déchets alimentaires auprès des « gros » producteurs (restauration collective et traditionnelle), la valorisation énergétique de ces biodéchets, et la production maraîchère en insertion sociale.

La faisabilité technique de cette boucle vertueuse d'économie circulaire a été mise en lumière. Ce projet a, par ailleurs, été inscrit dans le Contrat de Transition Ecologique et Solidaire, après des services de l'Etat.

La CCB a repris la maîtrise d'ouvrage du projet en mars 2020. Néanmoins, l'année 2020 étant celle de la crise sanitaire et des élections municipales, le projet a pris du retard. La CCB a fait le choix d'aborder la boucle par son entrée **agricole** et **foncière** afin de donner une assise au projet.



#### Objectifs :

« L'économie circulaire au service de la souveraineté alimentaire du territoire »

Ce projet vise également à **créer de l'emploi**, à participer à une **alimentation durable et de qualité** pour les administrés et à **réduire l'empreinte écologique du territoire**.

#### Comment :

Compte tenu de l'ampleur du projet, une stratégie du « pas à pas » a été retenue (lancement du projet à format réduit).

La CCB a rédigé une convention de partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes afin d'investiguer les aspects agriculture et foncier avant d'étudier avec plus de précision le projet et son modèle économique.

#### Quand :

Les études agricoles se déroulent sur l'année **2021**.

La prospection foncière va sans doute s'étaler sur **2022** également

- **Axe 3 : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention régionaux : Compost Plus, Remed Zéro déchets plastiques en Méditerranée, Réseau des Ressourceries, Réseau de lutte contre le Gaspillage alimentaire**

**La CCB s'engage à adhérer à certains de ces réseaux courant 2021-2022.**

- **Axe 4 : Adhérer à la Charte Zéro déchet plastique régionale**

La CCB a pris une délibération n°2021-49 le 30 mars 2021 intitulée : Prévention et gestion des déchets – Charte d'engagement « Zéro Déchet Plastique » entre la Région Sud et la CCB :

Lors de la délibération, le Conseil Communautaire a approuvé les termes de la Charte d'engagement « zéro déchet plastique », désigné un élu et agent technique référents et s'est engagée à mettre en œuvre les actions inscrites pour une diminution des déchets plastiques dans les milieux naturels et en stockage.

## 6 Perspectives - Conclusions

---

De par cette contractualisation avec la région SUD PACA, la CCB confirme son ambition et sa volonté de mener une politique environnementale exemplaire et ambitieuse sur son territoire et auprès de tous les citoyens.

La CCB affiche une politique forte et engagée pour la transition écologique qui comprend plusieurs piliers dont la prévention des déchets au même titre que la mobilité, le plan climat, la rénovation énergétique des bâtiments, la préservation des milieux naturels, la réduction des émissions en CO2...

Par ailleurs, la CCB s'est engagée dans la mise en œuvre d'un PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Ce document est une déclinaison du contrat, avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs davantage détaillés et contextualisés.

Grâce à ces deux nouveaux documents, contrat et PLPDMA, la CCB s'est dotée d'un réel outil de planification et de sensibilisation relatif au tri, à la prévention des déchets et de l'économie circulaire.

## 7 ANNEXES

### EXTRAIT RAPPORT CARACTERISATION SMITOMGA (territoire voisin et similaire)

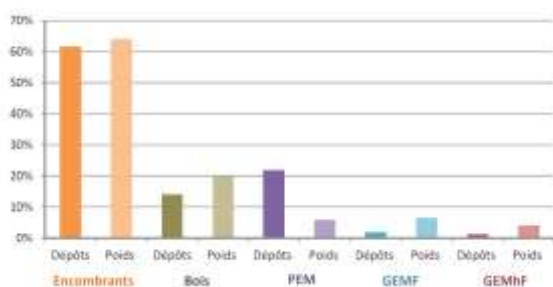


Figure 7 : Répartition des objets RRR par flux, selon le nombre de dépôts et le poids.

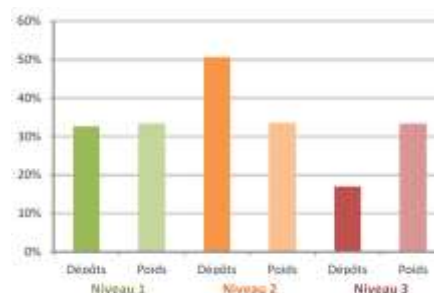


Figure 8 : Répartition moyenne des objets par niveau de ré employabilité (en % du nombre de dépôts et en % du poids total)

Sur une année complète, le gisement d'objets RRR (ré employables, réutilisables ou réparables) des flux encombrants, bois et petits électroménagers déposés sur les déchèteries de Guillestre et de l'Argentière est estimé à 369 tonnes, dont 165 tonnes de DEA (déchets d'équipements d'ameublement) et 64 tonnes de matériaux de bricolage.

Si l'ensemble des objets RRR arrivant sur ces déchèteries était détourné, il serait ainsi possible de diminuer le poids annuel des bennes d'encombrants de 20% (274 tonnes) et celles de bois de 10% (76 tonnes). La quantité de petits électroménagers pourrait quant à elle être diminuée de 31% (20 tonnes). Ces objets devront cependant faire l'objet d'une révision exhaustive et cette proportion peut être surestimée par rapport à ce qui pourra réellement être accepté par une Ressourcerie.

### EXTRAIT CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (CTES)

#### Novembre 2018

Réponse à l'Appel à Projet « Pro Valo Tri » initié par la région Sud et par l'ADEME : Modernisation et création de sites de gestion des déchets des professionnels dont ceux du BTP : centres de tri et déchèteries.

La collectivité souhaite poursuivre l'accompagnement des professionnels afin qu'ils puissent mettre en œuvre des actions opérationnelles pour :

- Réduire leur production de déchets
- Favoriser le réemploi des équipements et des matériaux
- Privilégier les circuits courts et l'économie circulaire
- Économiser les ressources

- Respecter la réglementation en vigueur pour le tri à la source des biodéchets pour les restaurateurs et celle pour la reprise des matériaux pour les distributeurs

⇒ Projet, porté par l'entreprise ALP'SERVICES, de créer une déchèterie professionnelle et une plateforme de tri sur la zone artisanale de Pont la Lame sur la commune de Puy Saint-André

+ Concernant les **gravats**, un tri des déchets présents dans les gravats permettra d'envoyer ceux-ci vers un site de revalorisation qui effectuera un criblage afin de sortir les squelettes et fabriquer des matériaux recyclés de type 0/31.5 et 0/63, le refus sera lui envoyé vers un site d'enfouissement inerte.

### BILAN COLLECTE ENCOMBRANTS (Ressourcerie La Miraille)

		nombre d'inscriptions	tonnage collecté (T)	taux de réemploi	taux valorisation (réemploi + recyclage)		
2013	P			19,05%	45,13%		
	A						
2014	P			16,306		45,10%	
	A			8,965	25,77%	30,73%	
2015	P			6,766	38%	44%	
	A			8,273	16,84%	20,10%	
2016	P			6,37	28,65%	61,38%	
	A			4	40,25%	82%	
2017	P			48	5,823	12,24%	80,08%
	A			29	2,822	42,60%	89,37%
2018	P			52	8,585	11,01%	81,95%
	A			63	9,015	6,34%	81,62%
2019	P			90	18,95	31,55%	
	A			65	9,6	13,50%	
2020	P						
	A			54	9,27	39,27%	80,58%
2021	P			71	10	24,41%	89,46%
	A						

**ANNEXE 2 : Questionnaire USAGERS**

**À propos de vous**

Au quotidien, triez-vous vos déchets ? Oui - Non - Autre : .....

Au quotidien, essayez-vous de réduire vos déchets ? Oui - J'essaye, mais c'est compliqué - Non

Si oui, comment ? Qu'avez-vous mis en place, ou que prévoyez-vous de mettre en place ?  
.....  
.....

Si non pourquoi ? / A quelles difficultés êtes-vous confronté.e ?  
.....  
.....

Sur une échelle de 1 à 5, à quel point vous sentez-vous concerné.e par les déchets que vous produisez ? (5 étant "extrêmement concerné.e")

1                      2                      3                      4                      5

Êtes-vous résident.e CCB ?

Oui, à l'année - Oui, j'y ai une résidence secondaire - Pour un temps donné (stage, saison...) - Non

Comment avez-vous eu connaissance de ce questionnaire ?  
.....

Profession:  
.....

Tranche d'âge:  
Moins de 18 ans    18 - 24 ans    25 - 34 ans    35 - 49 ans    50 - 64 ans    65 ans et plus

Dans quelle commune habitez-vous ?  
.....

**Ce que deviennent les déchets collectés sur le territoire de la CCB**

Savez-vous où vont vos déchets lorsque vous les jetez à la poubelle ?

Oui - Pas vraiment - Je n'en ai aucune idée - Non, mais je souhaite en savoir plus

**[Carte permettant de situer l'ISDND (Ventavon) et le centre de tri (Manosque)]**

**Focus : les gestes de tri**

Quiz : quelle poubelle ?

	Noire (Ordures ménagères)	Jaune (Emballages)	Verte (Verre)	Bleue (Papier)	Compost	Ne sais pas
Pot de yaourt						
Bouteille de bière						
Paquet de pâtes						
Bouteille d'eau pétillante						
Emballage de jambon blanc						
Etc. (à compléter)						

Saviez-vous que les emballages doivent être jetés en vrac et non en sac ? Oui - Non  
(Éviter au maximum les sacs, les empilements d'emballages, etc.)

**Et en vacances ...**

Vous arrive-t-il d'être moins vigilant sur le tri de vos déchets en vacances ?

Oui, systématiquement - Parfois - Non

Si oui, pourquoi ?

Manque de temps - Consignes de tri différentes et inconnues - Pas d'information sur les points de collecte à proximité - Autre : .....

Remarques éventuelles sur la gestion des déchets en vacances:

.....

.....

.....

.....

**Focus sur la CCB**

Êtes-vous au courant des actions réalisées par la CCB en faveur de la réduction des déchets?

Oui - Non

Si oui, comment ?

.....  
.....

Sinon, quel moyen de communication suggérez-vous pour mieux diffuser ces informations ? (journal, réseaux sociaux, flyers, panneaux sur les PAV, avions PUB (lol) ...)

.....  
.....  
.....  
.....

Qu'en pensez-vous ? (Niveau de satisfaction, 1 étant "très peu satisfait")

1                      2                      3                      4

Une remarque sur ces dispositifs ?

.....  
.....  
.....  
.....

Seriez-vous intéressé.e par un composteur ? (Lombricomposteur en appartement, composteur classique...)

Oui - Non

*Mise à disposition possible avec participation financière au 04 92 54 52 52*

Avez-vous un STOP PUB sur votre boîte aux lettres?

Oui - Non

*Si non, et si vous êtes intéressé.e par un autocollant STOP PUB, vous pouvez vous le procurer auprès des mairies du territoire.*

Seriez-vous intéressé.e par des informations sur les déchets, sur la CCB par courriel ?

Oui - Non

Afin de mieux connaître votre engagement en matière de réduction des déchets, merci de nous indiquer les autres gestes que vous pratiquez régulièrement et qui ont une incidence sur les quantités de déchets produites:

- J'utilise des piles rechargeables / rapporte mes piles usagées en magasin
- Je préfère l'eau du robinet à l'eau en bouteille
- Je ne laisse aucun déchet par terre ou dans la nature
- Je donne ou je revends les objets qui ne me servent plus
- J'achète des biens d'occasion (Ressourcerie / internet...)
- Quand je fais mes courses, je prends un sac réutilisable
- J'achète des produits avec peu d'emballage ou au détail dès que c'est possible
- Je consomme moins de papier et pense aux impressions recto / verso
- J'emmène les déchets encombrants et les déchets électroniques à la déchèterie
- Je limite l'utilisation des produits à usage unique

Avez-vous des suggestions, des idées, des remarques à faire remonter concernant la gestion des déchets ? (En général ou spécifique à la CCB)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Un dernier mot ?

.....

**ANNEXE 3 : Proposition de questionnaire PROFESSIONNELS**

Nom de l'établissement

.....  
.....

Votre établissement

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Petit commerce et assimilé                    | <input type="checkbox"/> Restauration collective |
| <input type="checkbox"/> Grande et moyenne surface                     | <input type="checkbox"/> Restaurants             |
| <input type="checkbox"/> Centre hospitalier / de soins                 | <input type="checkbox"/> Restauration rapide     |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Hébergement                      | <input type="checkbox"/> Artisan du bâtiment     |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie / Hébergement avec<br>Restauration | <input type="checkbox"/> PME du bâtiment         |

Questions ciblées par type d'établissement, consultables ici :

<https://docs.google.com/forms/d/1Ov3cOTALjl-xygaaDLSiQxy7NZHc46-PPktJbOWpilU/edit?usp=sharing>

**Aller plus loin**

Souhaiteriez-vous participer à un groupe de travail sur l'une des thématiques suivantes ?

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Biodéchets             | <input type="checkbox"/> Réemploi      |
| <input type="checkbox"/> Gaspillage alimentaire | <input type="checkbox"/> Exemplarité   |
| <input type="checkbox"/> Mieux trier            | <input type="checkbox"/> Tourisme      |
| <input type="checkbox"/> Réduire le plastique   | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |

Si oui, merci de préciser vos disponibilités :

*Pour un atelier d'une à deux heures (période, créneau horaire, ...)*

.....  
.....

Si oui, dans quelles conditions ?

- Présentiel
- Visioconférence
- Peu importe

Avez-vous des suggestions à soumettre ? (Propositions de thèmes autres que ceux ci-dessus, propositions d'ateliers, réunions autour d'une problématique particulière ...) ou tout autre remarque

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Contact**

Personne référente et volontaire à recontacter

NOM Prénom

.....

Fonction

.....

E-mail

.....

Téléphone

.....

---

*Merci d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Nous reviendrons rapidement vers vous.*

*Pour toute question ou remarque supplémentaire, vous pouvez vous adresser directement à Suzon Simonneau : [s.simonneau@ccbrianconnais.fr](mailto:s.simonneau@ccbrianconnais.fr), également joignable au 04 92 66 66 78*

## AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021\_100-DE  
 Reçu le 28/09/2021  
 Publié le 28/09/2021

ENGAGEMENT

Calendrier prévisionnel, pluriannuel

Montant  
 prévisionnel  
 durée: 3 ans

Plan financement  
 prévisionnel  
 REGION ADEME  
 ETAT Autres

ACTIONS

**Axe n°1 : Élaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale et visant progressivement l'atteinte des objectifs prioritaires**

1	Réaliser une caractérisation et une évaluation des déchets produits sur le territoire, permettant une priorisation des sous actions à mener en termes de tonnages	La CCB s'engage à réaliser 1 ou 2 caractérisations par an, sur différents secteurs géographiques et à différentes périodes pour pouvoir estimer l'influence des saisons touristiques	Caractérisation effectuée : printemps 2021 Nouvelle caractérisation prévue : oct 2021 lors de la SEDD	- €	NC
2	Réaliser une enquête consultative auprès de la population (année + touristique) de la CCB sur la gestion des déchets sur le territoire, afin d'affiner les priorités d'action	Questionnaire en cours sur les réseaux sociaux + micro trottoir : En fonction du nombre de participants et des réponses, un autre questionnaire sera sûrement initié début 2022	Enquete été 2021: en cours Enquete début 2022: prévue	- €	NC
3	Recruter un.e chargé.e de mission Prévention des Déchets et Économie Circulaire (3 ans)	Pour animer le contrat et le PLPDMA et mettre en oeuvre toutes les actions, la CCB s'engage à recruter une chargée de mission pour 3 ans. Cet agent sera au sein du service déchets et sous la responsabilité du resp de service. Il devra mener les missions de manière transversale sur la totalité du territoire	Création du poste en juin 2021 - Entretien de recrutement en juillet 2021 Arrivée de la chargée de mission mi sept 2021	150 000 €	Pas d'autres financeurs
	Rédaction du Programme Local de Prévention territorial, associant les partis-prenantes de la commission consultative et les actions qu'elles pourront porter	Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : Diagnostic territorial, Concertation avec les acteurs locaux, Présentation à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi	Présentation lors du Conseil Communautaire de septembre <b>(16/09/2021)</b>	- €	NC
4	L'adoption de la matrice des coûts comptacoût de l'Ademe, pour travailler sur des coûts complets comparables	Reprendre un meilleur suivi financier analytique du coût du service Formation nécessaire pour retrouver les automatismes de la matrice des coûts Présentation aux élus afin d'en faire un outil de communication et d'évolution: partie très importante en début de mandat pour définir une vision prospective	Formation fin 2021 A partir de 2022 sur l'année 2020: 1ere année de mandat pour avoir un suivi sur tout le mandat	- €	NC
5	Création d'une plate forme de tri et d'une déchetterie pour les professionnels	Action non portée par la CCB mais qui correpond parfaitement à sa stratégie gloable à savoir accompagner tous les administères dans leur changement de pratique et dans leur réduction de déchets	Fin 2021-2022	- €	NC

## AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021\_100-DE  
 Reçu le 28/09/2021  
 Publié le 28/09/2021

ENGAGEMENT

Calendrier prévisionnel, pluriannuel

Montant  
 prévisionnel  
 durée: 3 ans

Plan financement  
 prévisionnel  
 REGION ADEME  
 ETAT Autres

ACTIONS

ACTIONS		ENGAGEMENT	Calendrier prévisionnel, pluriannuel	Montant prévisionnel durée: 3 ans	Plan financement prévisionnel REGION ADEME ETAT Autres
6	Travailler avec les gros producteurs et les usagers pour favoriser l'économie circulaire	La CCB travaille depuis longtemps avec les professionnels, avec une RS en 2011. L'objectif étant de les accompagner dans leurs pratiques afin de diminuer leur production de déchets: diminution des emballages, tri des biodéchets, favoriser le réemploi... Inciter et associer la société civile dans les projets relatifs à la réduction des déchets	toute l'année	150 000 €	Pas d'autres financeurs
	Améliorer les outils de communication: caissettes, affiches, autocollants, vidéos, applications numériques, totem sur les points de collectes, flancs des bennes, panneaux déchetteries	la CCB s'engage à améliorer et à multiplier ses outils de communication pour diffuser les bonnes pratiques: la difficulté est d'intéresser les personnes a priori non sensibilisées à cette thématique Travail en partenariat avec les offices de tourisme, les sociaux professionnels, les scolaires, les associations...	toute l'année	200 000 €	Pas d'autres financeurs
	Envisager la mise en place d'une tarification incitative	Étude de faisabilité et d'opportunité mutualisée avec les territoires voisins Etude fiscale pour travailler sur les bases locatives (financement TEOM)	2023- 2024	pas encore chiffré	Pas d'autres financeurs
	Installer des nouveaux dispositifs semi enterrés pour moderniser et harmoniser les points de collecte Augmenter les performances de tri avec des points de collecte davantage sécurisés et adaptés	La CCB s'engage à poursuivre l'installation de D.S.E sur la totalité de son territoire: meilleure intégration paysagère - meilleure offre pour les usagers - Incitation pour le tri des déchets Chaque point de collecte comprend les ordures ménagères et l'ensemble du tri sélectif	Au fur et à mesure	715 000 €	Pas d'autres financeurs ( Citéo ne subventionne plus ce type d'actions)
7 et 8	Poursuivre le développement du compostage partagé Mécaniser la gestion des composteurs pour faciliter la manutention Développer des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion de proximité des déchets verts Mettre en œuvre les conclusions de l'étude des biodéchets: collecte séparée et/ou compostage de proximité	La CCB s'engage à poursuivre le développement du compostage collectif sur des aires partagées: environ 20 aires /an , l'accompagnement des professionnels et des usagers Souhait de moderniser la logistique et la manutention de la gestion du compost (aire de compostage - stockage déchets verts et de compost - matériels de manutention et des composteurs (mécanisation de la gestion des composteurs) Etre à l'écoute des conclusions de l'étude des biodéchets pour mettre en oeuvre les conclusions en fonction du contexte, du territoire, des tonnages concernés...	2021-2022-2023	346 000 €	AAP sur les biodéchets de l'Ademe
	Gestion des biodéchets: Frais de personnel et frais généraux		2021-2022-2023	51 500 €	AAP sur les biodéchets de l'Ademe
9	Réaliser une étude d'opportunité concernant la mise en place d'une collecte séparée	La CCB s'engage à lancer avant fin 2021, une étude d'opportunité sur les biodéchets. C'est prévu au BP 2021	Consultation: T3-2021 Début mission: début 2022	30 000 €	AAP sur les biodéchets de l'Ademe

## AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021\_100-DE  
 Reçu le 28/09/2021  
 Publié le 28/09/2021

ENGAGEMENT

Calendrier prévisionnel, pluriannuel

Montant  
 prévisionnel  
 durée: 3 ans

Plan financement  
 prévisionnel  
 REGION ADEME  
 ETAT Autres

ACTIONS

• **Axe 2 : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme et leur programmation budgétaire répondant à l'axe 1.**

10	Moderniser et sécuriser les déchetteries en favorisant le réemploi et la valorisation des objets déposés Acquisition de caisson de réemploi	La CCB s'engage à terminer la mise aux normes de ses 3 déchetteries en intégrant l'installation des caissons du réemploi sur les déchetteries Instaurer des partenariats pour favoriser le réemploi sur les sites directement et accompagner le changement de pratique	2021: sécurisation d'une déchetterie - travaux terrassement pour caisson réemploi 2022: 2ième caisson de réemploi dans une deuxième déchetterie + étude opérationnelle sur la filière de plastique dure et autre filière de valorisation 2023: Mise en oeuvre des filières de valorisation: objectifs détourner le maximum d'objets encore valorisables	400 000 €	Pas d'autres financeurs - Ademe a déjà subventionné l'opération de la déchetterie de la Hte Manche
11	Instruction des autorisations du sol - Urbanisme	Harmoniser la gestion des moyens de précollecte avec les documents d'urbanisme sur toutes les communes membres Travail collaboratif et transversal avec les services urba et ST de la CCB et des communes	A partir de 2022	- €	NC
12	Projet de plateforme de co-compostage	Créer un site pour co-compostage les déchets verts, les boues de station d'épuration et les biodéchets. Projet porté par 4 EPCI du nord du département		- €	NC
13	Projet boucle alimentaire	Créer un site d'économie circulaire regroupant la collecte des biodéchets, la culture maraichère, le compostage et voire une conserverie. Projet porté en étroite collaboration avec le PETR et la Chambre d'agriculture.		- €	NC

• **Axe 3 : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention régionaux : Compost Plus, Remed Zéro déchets plastiques en Méditerranée, Réseau des Ressourceries, Réseau de lutte contre le Gaspillage alimentaire....**

Axe 3	Adhésion aux réseaux régionaux	La CCB s'engage à adhérer à ces réseaux et de mettre en commun les bonnes pratiques/retour d'expérience en fonction des thématiques concernées Le coût de cet axe dépendra des montants des adhésions le cas échéant	A partir de 2022	- €	NC
-------	--------------------------------	---	------------------	-----	----

• **Axe 4 : Adhérer à la Charte Zéro déchet plastique régionale.**

Axe 4	Signature de la chartre en juillet 2021	La CCB s'engage à mettre les actions indiquées dans la chartre validée en juillet 2021 Les coûts de ces actions sont chiffrées dans l'axe n°1 avec les moyens et outils de communication spécifiques au Plastique	Depuis 2021	- €	NC
-------	---	--	-------------	-----	----